



Frédéric LETURQUE
Maire d'Arras,
1^{er} Vice-président de
la CUA
Conseiller régional

Mesdames, Messieurs

Comme vous le savez, le sujet du stationnement en cœur de ville est une question épineuse, qui suscite parfois des réactions passionnées et légitimes.

Depuis ces derniers mois, nous avons engagé une vaste concertation sur ce sujet, à laquelle vous avez peut-être participé.

Nous avons souhaité largement échanger, afin de tenir compte de vos attentes, de connaître vos habitudes et de trouver ensemble des solutions équilibrées pour le plus grand nombre.

Lors des réunions qui ont eu lieu **les 21 et 26 novembre 2018, puis les 5 et 28 février 2019**, des attentes se sont collectivement exprimées, à savoir : faire évoluer la situation du stationnement en centre-ville et tenir compte à la fois des besoins des habitants, des commerçants et des usagers.

Le constat, largement partagé par les participants lors des réunions de concertation, a notamment fait apparaître :


- Un manque de lisibilité entre les zones de stationnement payant,
- L'impossibilité pour les riverains de la zone jaune d'avoir accès à un abonnement résidentiel,
- Des tarifs d'abonnement résident en zone verte à revoir.

Au regard des attentes exprimées et du constat partagé, il apparaît donc nécessaire d'ajuster les périmètres des **ZONES JAUNE ET VERTE** selon le découpage que vous trouverez sur le plan joint.

Par ailleurs, nous avons souhaité tenir compte de vos souhaits en faisant évoluer les règles relatives aux abonnements résidentiels de la façon suivante :

- Les riverains de la **zone jaune** pourront désormais disposer d'un abonnement résidentiel (pour un stationnement en zone verte),
- L'abonnement résidentiel pour les riverains de la **zone verte** sera maintenu,
- Un tarif unique de 5 € par mois (contre 10 € aujourd'hui), quelle que soit la zone d'habitation, sera appliqué.

Vous aurez compris que le stationnement résidentiel des habitants de la zone jaune devra se faire en zone verte. En effet, un stationnement résident des riverains de la zone jaune au sein de cette même zone empêcherait le stationnement des visiteurs extérieurs et **pénaliserait fortement l'attractivité de la ville, dont nous sommes tous fiers.**



Concrètement, en cas de souscription à un abonnement résidentiel, il suffit de solliciter la remise d'un badge, à coller sur votre véhicule.

Ce **badge** est **mis à votre disposition dès à présent, à raison d'1 badge par adresse postale** (adresse figurant sur la carte grise du véhicule). Il est **à retirer au Point Info Stationnement** de la Ville d'Arras (53 boulevard Faidherbe), avec les documents requis, à savoir :

Locataire :

Quittance de loyer + facture eau/gaz/électricité + carte grise véhicule* + carte d'identité.

Propriétaire :

Taxe d'habitation + facture eau/gaz/électricité + carte grise véhicule* + carte d'identité.

*Carte grise du véhicule ou tout autre document justifiant l'affectation du véhicule à votre usage personnel.
L'adresse postale doit, bien entendu, se situer dans le quartier concerné.

Le badge sera à renouveler chaque année courant décembre pour l'année suivante ou au cours de l'année pour tout changement de véhicule.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles règles est fixée au 3 juin 2019. Le tarif étant de 5 €/mois, il conviendra de vous acquitter d'un montant de 35 € pour le reste de l'année 2019 puis de 60 € pour chacune des années suivantes.

La **signalisation** correspondante sera mise en place d'ici le 3 juin selon le planning d'interventions de l'entreprise et les conditions météorologiques. Des arrêtés d'interdiction de stationnement pourront être pris **pour permettre cette signalisation.**

Pour plus de lisibilité et de compréhension, un **plan général du cœur de ville vous est communiqué en annexe avec le découpage des différentes zones de stationnement.**

Pour toutes questions ou suggestions complémentaires, une **adresse email spécifique** (reglementation@ville-arras.fr) a été créée, afin de répondre à vos demandes. N'hésitez pas à l'utiliser.

Elle est faite pour vous et doit nous conduire à vous apporter rapidement les réponses à vos questions.

Vous pouvez également joindre Yannick ALLOUCHERY au 03 91 95 22 82 ou au 03 21 23 70 70 en journée et, pour toute urgence ou en dehors des horaires habituels de bureaux, notre collaborateur d'astreinte 24h/24 au 0 805 090 062.

Gauthier OSSELAND, adjoint en charge de la mobilité, les élus de votre quartier et en particulier Denise BOCQUILLET, adjointe au quartier Centre, et les services municipaux, restent bien entendu à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric LETURQUE